
[Honduras: un industriel crevettier est le "délégué officiel" auprès de Ramsar](#)

Le 23 novembre 2002, lors de la 8e Conférence des Parties de la Convention Ramsar pour la conservation des forêts humides, qui s'est tenue à Valence, Espagne, l'organisation environnementaliste hondurienne CODDEFFAGOLF (Comité pour la défense et le développement de la flore et la faune du Golfe de Fonseca) a dénoncé des irrégularités sérieuses concernant la représentation officielle du pays, qui discréditent la Convention Ramsar et portent atteinte aux tentatives de conservation des mangroves, lagunes et autres zones humides littorales.

Le biologiste et environnementaliste Jorge Varela, Directeur exécutif de CODDEFFAGOLF, a publiquement dénoncé à Valence que "le gouvernement de Ricardo Maduro, président du Honduras et actionnaire important de l'entreprise crevettière Granjas Marinas San Bernardo (GMSB), n'a pas pris en considération le discrédit international qu'il jetait sur son pays lorsqu'il a eu l'audace d'envoyer à la Convention internationale de Ramsar un employé de cette entreprise tant critiquée, et lui a permis de présenter au Groupe de travail sur les mangroves un Projet de Résolution du Pays qui n'a pas été soumis à la société civile ni approuvé par le gouvernement lui-même".

Varela a ensuite dénoncé ces faits dans son pays, et un représentant de la presse écrite a demandé au Président s'ils étaient vrais, sans obtenir de réponse. En revanche, l'Association d'éleveurs de crevettes du Honduras (ANDAH) s'est permis de répondre en libérant de toute responsabilité Monsieur le Président de la République, l'ANDAH elle-même et la propre GMSB. La responsabilité est donc rejetée sur le "Délégué officiel du Honduras" et sur le Secrétariat de RAMSAR, en particulier sur Mme Margarita Astralaga qui connaissait la réclamation de Varela depuis le début.

Varela affirme qu'il a été constaté que "le seul 'Délégué officiel' envoyé par le Honduras manque d'expérience et de connaissances dans la conservation des zones humides. Il ne travaille pas pour le gouvernement; or, ceci est une insulte à la bureaucratie étatique, puisqu'il est logique de supposer qu'elle compte des fonctionnaires suffisamment qualifiés pour représenter dignement le pays, qui sont pourtant ignorés et écartés d'un processus très important pour la conservation des écosystèmes des mangroves, lagunes, récifs, prairies maritimes, etc. Ce qui plus est, le 'Délégué officiel' du Honduras, Héctor Motiño, a présenté dans un Groupe de travail un 'Projet de Résolution de Pays' qui, en essence, vise à bénéficier l'industrie crevettière si critiquée au Honduras, en proposant des politiques et en demandant des fonds que la communauté internationale destine à la conservation des zones humides et à leur utilisation rationnelle".

Les plaintes indiquent que le 'Projet de résolution' en question "n'a été préparé de manière collective, ni par le gouvernement, ni par la société civile, ni par les ONG du Honduras; par contre, il a probablement été rédigé en cachette par des conseillers embauchés à cette fin, qui dans leur 'Projet' ne parlent que des écosystèmes de mangrove et des 'industries' établies dans ces régions, et ignorent que le Honduras possède des écosystèmes de zone humide importants et variés".

Les conséquences de l'élevage de la crevette sur les mangroves sont connues et consenties par le gouvernement du Honduras et, suivant Varela, "par le Secrétariat de la Convention Ramsar lui-

même, dont une employée, Margarita Astralaga, a déjà exprimé par le passé sa sympathie à l'égard de cette industrie et de GMSB en particulier. De plus, on viole la Résolution de la septième Conférence des Parties de 1999, qui indique aux gouvernements d'arrêter l'expansion de l'activité crevettière dans les zones humides tant que des études n'auront pas été effectuées pour recommander des mesures d'atténuation et de neutralisation des impacts négatifs sur les communautés locales et sur l'environnement".

La réaction à ces accusations a été également suspecte. L'Association des éleveurs de crevettes du Honduras (ANDAH) a lancé des insultes, des calomnies et des menaces contre Varela et contre CODDEFFAGOLF, en mettant en question la personnalité juridique de cette dernière et en ressortant de vieilles accusations contre ses autorités. Or, ces accusations sont publiées dans des situations de ce genre, mais n'arrivent jamais au tribunal compétent, parce qu'elles sont fausses et que leur seul but est le discrédit. Prétendent-ils détourner l'attention des irrégularités qui ont donné à l'industrie crevettière le droit de parole et de vote à la Convention de Ramsar, et qui lui ont permis -au nom du gouvernement du Honduras- de s'opposer à l'approbation d'une véritable Résolution en faveur de la conservation des mangroves, des lagunes et autres zones humides littorales, demandée par les ONG qui luttent dans le monde entier contre l'expansion des fermes crevettières dans ces écosystèmes?

L'absence de réponse des autorités porte la société hondurienne à demander au Président Maduro si l'accusation de CODDEFFAGOLF ne serait pas vraie. D'autres questions clé restent posées par CODDEFFAGOLF; autant les autorités honduriennes que les fonctionnaires de Ramsar devraient y répondre, s'ils veulent sauvegarder la crédibilité de la Convention: "Qui a nommé l'employé de GMSB Délégué officiel du gouvernement du Honduras auprès de la Convention internationale Ramsar, et de quel droit celui-ci a-t-il osé présenter un Projet de Résolution de Pays qui n'avait pas été approuvé par le gouvernement?"

En attendant, l'aquaculture industrielle et non durable de la crevette se poursuit toujours, avec tout ce qu'elle implique: abattage des mangroves, destruction des lagunes et autres zones humides pour la construction d'étangs d'élevage, contamination des estuaires. Pendant ce temps-là, les communautés locales se voient interdites d'accès à leurs sources traditionnelles de nourriture, de bois de chauffage et de revenus, elles subissent des atteintes aux droits humains dont témoignent les meurtres impunis de 12 pêcheurs et les nombreux blessés de balles au cours d'événements associés à la surveillance des fermes crevettières. Pour l'environnement, cette industrie incontrôlable représente la perte de forêts tropicales qui, à longueur d'année, contribuent à atténuer le changement climatique mondial par la captation des gaz provoquant l'effet de serre; la perte de l'habitat des oiseaux migrants indigènes; la perte d'un écosystème qui protège le littoral contre l'érosion et contre les tempêtes tropicales, qui retient les sédiments nécessaires au maintien des récifs coralliens, et qui est fondamental pour la diversité biologique locale, en tant que frayère de la plupart des poissons et refuge de plantes et d'animaux exclusifs aux mangroves.

Article rédigé sur la base d'informations tirées de: "¿Será cierto, presidente Maduro?", Ramón W. Nuila, La Tribuna, Honduras, 12 décembre 2002; "Vergüenza internacional", Convention Ramsar, COP 8, CODDEFFAGOLF, Valence, Espagne, 23 novembre 2002, <http://www.redmanglar.org/noticia28.htm> ; "¿Corrupción en la Convención Ramsar?", lettre ouverte de Jorge Varela Márquez, Directeur exécutif de CODDEFFAGOLF, aux collègues, associés, amis, sympathisants et membres de la Convention Ramsar, envoyée par l'auteur, adresse électronique: cgolf@sdnhon.org

